

Vignobles du Doubs et de Haute-Saône : de la naissance à la renaissance

Robert CHAPUIS collaboration Patrick MILLE

2014 – Cahiers géographiques du Salignacois n°5

Pourquoi s'intéresser à la vigne dans ces deux départements qui n'en comptent plus que 200 hectares aujourd'hui ? Une double raison. Ils ont compté, à eux deux, jusqu'à 26 000 hectares de vigne et celle-ci a laissé dans la conscience collective des traces qui ont contribué à la reconstitution de nouveaux vignobles. On se posera donc à ce sujet cinq questions. Pourquoi des vignobles se sont-ils autrefois implantés ici ? Comment se sont-ils développés ? Pourquoi se sont-ils banalisés ? Pourquoi ont-ils disparu ? Pourquoi se sont-ils reconstitués, en partie du moins ? [1]

Contraintes et atouts du milieu « naturel » pour l'implantation d'un vignoble

Au premier abord, les conditions climatiques ne semblent pas particulièrement favorables : forte pluviosité (913 mm à Vesoul, dont plus de 70 mm par mois entre mai et septembre), risques élevés de gelées et de coulure de la fleur au printemps, grêle toujours possible, relative fraîcheur de certains étés. En outre, dans la chaîne du Jura à l'est et dans les Vosges au nord, l'altitude interdit toute culture de la vigne.

Toutefois quelques atouts contribuent à limiter ces inconvénients. La vigne dispose, dans la partie centrale des deux départements, d'un territoire de moins de 300 m. d'altitude (fig. 1) où l'ensoleillement minimum de 1 800 heures annuelles, nécessaire pour atteindre une maturité correcte, est atteint. Aussi bien, un ensoleillement modeste favorise-t-il une maturation lente, source de belles expressions aromatiques et donne-t-il au vin blanc une certaine acidité qui signe son originalité. La vigne bénéficie également de cinq alignements de coteaux ou versants de vallées exposés au sud-est.

Ce succèdent : la vallée du Doubs, la bordure des Avant-Monts (petit ensemble plissé et faillé situé au pied des plateaux du Jura entre Doubs et Ognon), la vallée de l'Ognon, le front d'une cuesta plus ou moins faillée qui, entre Ognon et Saône, se suit de Pesmes à Vesoul, enfin la vallée de la Saône dont les multiples affluents et sous-affluents, qui s'impriment dans les plateaux de Haute-Saône, multiplient également les versants favorables à la vigne. Un peu à part, au sud-est, la haute vallée de la Loue, qui s'enfonce au cœur des plateaux centraux du Jura et bénéficie d'un climat d'abri et d'un versant bien exposé (fig. 2).

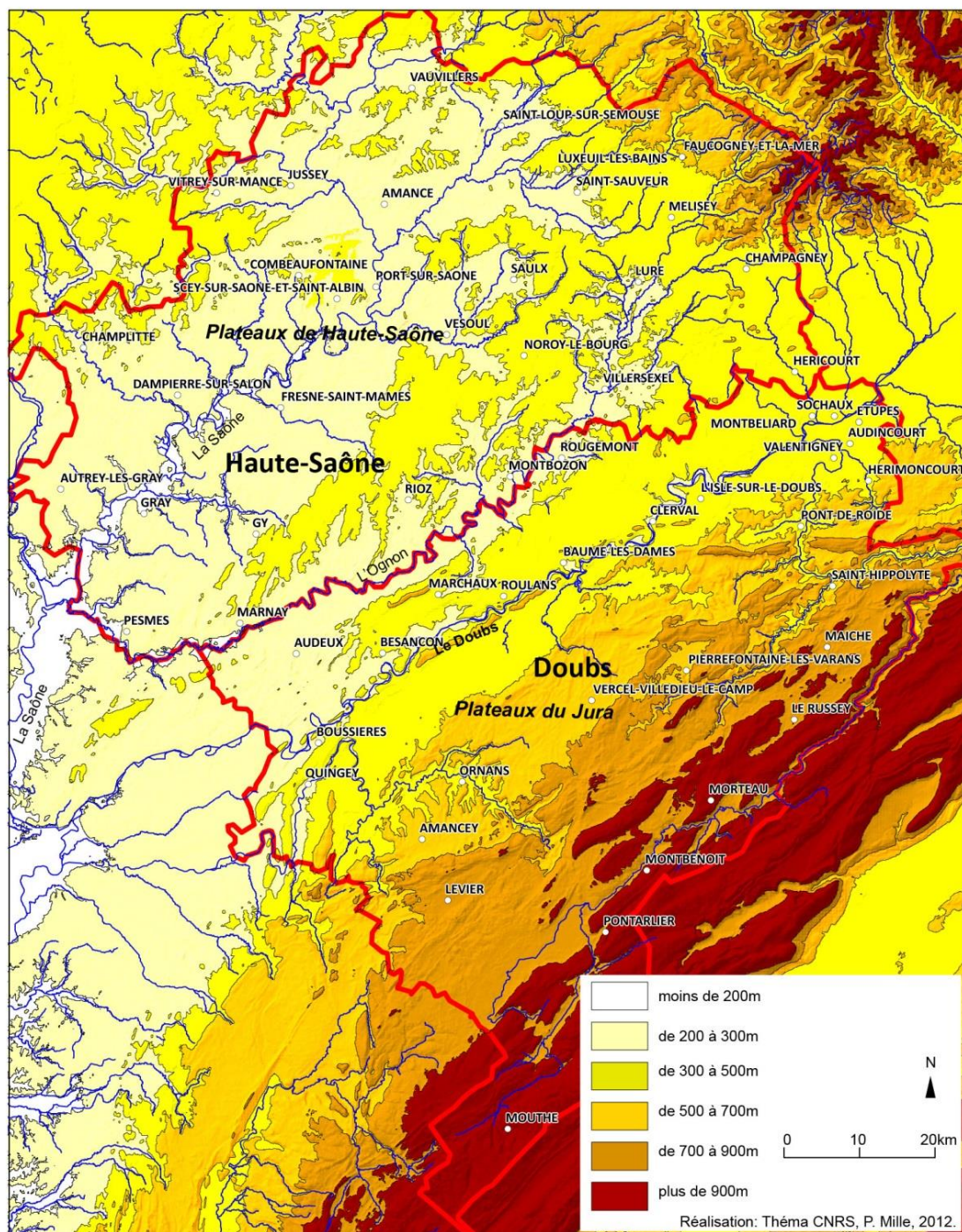


Figure 1. Le relief

Mais, ces versants et ces coteaux ne sont que des potentialités qui auraient pu rester inexploitées. Il a fallu que certaines conditions historiques permettent d'y implanter la vigne.

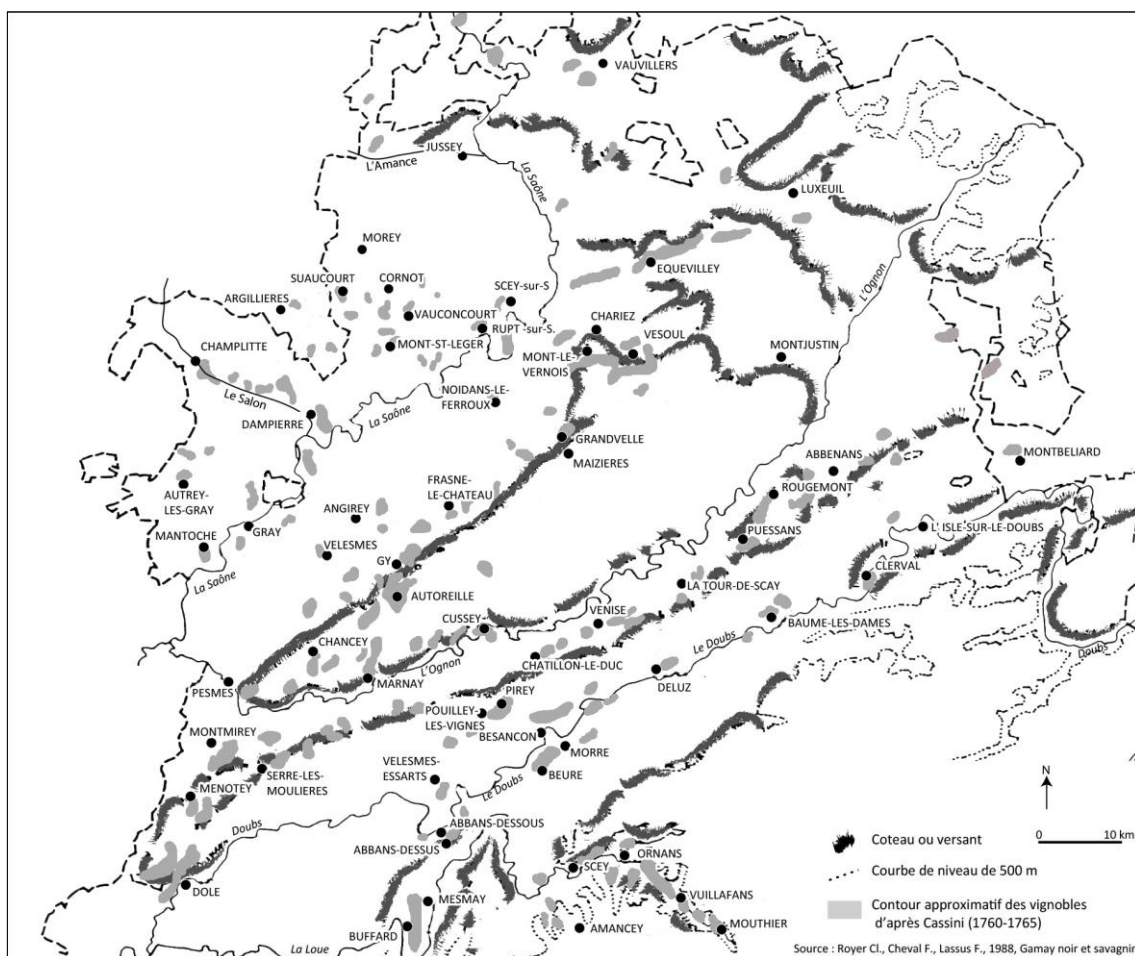


Figure 2. Coteaux et versants

X^e-XV^e siècles : l'implantation

A une époque où les transports sont lents et coûteux et où donc on évite les échanges à longue distance, les premières implantations de vignes se réalisent au plus près des lieux de consommation. Or les premiers consommateurs sont les moines qui, ici comme souvent ailleurs, jouent un rôle essentiel dans la création des vignobles. Ils ont besoin de vin pour la messe, la communion des fidèles se faisant sous les deux espèces (pain et vin), jusqu'au XIII^e siècle. Ils doivent en disposer également pour leur propre consommation et celles de leurs serviteurs, ainsi que pour celle des voyageurs qui sont accueillis, les maisons religieuses faisant souvent office d'hôtel ; enfin les surplus sont vendus pour alimenter le budget du monastère [4]. Rappelons également que le vin sert aussi de médicament, comme antiseptique et diurétique par exemple, et qu'il est alors la seule boisson vraiment saine, l'eau étant souvent polluée. La première mention d'une vigne associée à une abbaye date ici de 921. Mais c'est à partir du XI^e siècle que les fondations de monastères et les citations de vigne qui leur sont associées se multiplient à Vesoul, Cherlieu, Baume-les-Dames, Luxeuil, Besançon, etc. [6].

R. Dion a souligné également le rôle du clergé séculier, et particulièrement celui des évêques et de leurs chanoines, qui s'intéressent eux aussi à la vigne, pour les mêmes raisons que les moines [2]. Les archevêques de Besançon sont propriétaires de vigne dès 967 à Gy, où ils construiront plus tard, en guise de maison de campagne, un château somptueux (*fig. 3*). L'évêque de Langres quant à lui, est possessionné à Champlitte. Le clergé ne sera pas le seul à s'intéresser à la vigne, car à partir du XII^e siècle et surtout XIII^e siècle les seigneurs suivent l'exemple de l'Eglise ; le fait de posséder des vignes et d'avoir une cave bien garnie devient un élément de leur prestige. Seuls d'ailleurs, ils ont les moyens d'installer un pressoir que leurs tenanciers utilisent contre paiement d'une redevance.

A partir du XIII^e siècle, c'est au tour de la bourgeoisie des villes et des bourgs



Figure 3. La résidence de campagne des archevêques de Besançon à Gy (70)

de devenir un acteur viticole important. Enrichie, elle dispose d'une appréciable main-d'œuvre de journaliers et de métayers, les villes étant alors en expansion, et donc elle investit dans la création de nouveaux vignobles. A Vesoul, où elle est implantée dans la ville depuis le XII^e siècle au moins, la vigne est signalée dans les villages voisins à la fin du XIII^e siècle. A Besançon, où elle est mentionnée dès le XII^e siècle dans des lieux devenus aujourd'hui des quartiers (Battant, Bregille, etc.), la ville dispose sur son propre territoire d'un vignoble qui couvrirait au XV^e siècle entre 300 et 600 ha, dont la moitié peut-être appartient à l'Eglise (*fig. 4*), le reste aux gens de justice, à la noblesse et à la bourgeoisie. En 1452, bien avant le célèbre classement de Bordeaux, la municipalité bisontine classe les vignes en trois catégories : Hautes côtes, les meilleures, Moyennes Côtes, Basses côtes.

La répartition des vignes dans le territoire des deux départements est encore mal connue. Au XV^e siècle, on en signale dans certaines villes et autour (Vesoul, Besançon), vers des abbayes ou des propriétés du clergé (Gy, Champlitte) et dans de petites régions qui, bien placées à proximité des territoires sans vigne, peuvent y vendre une partie de leur production (haute vallée de la Loue).

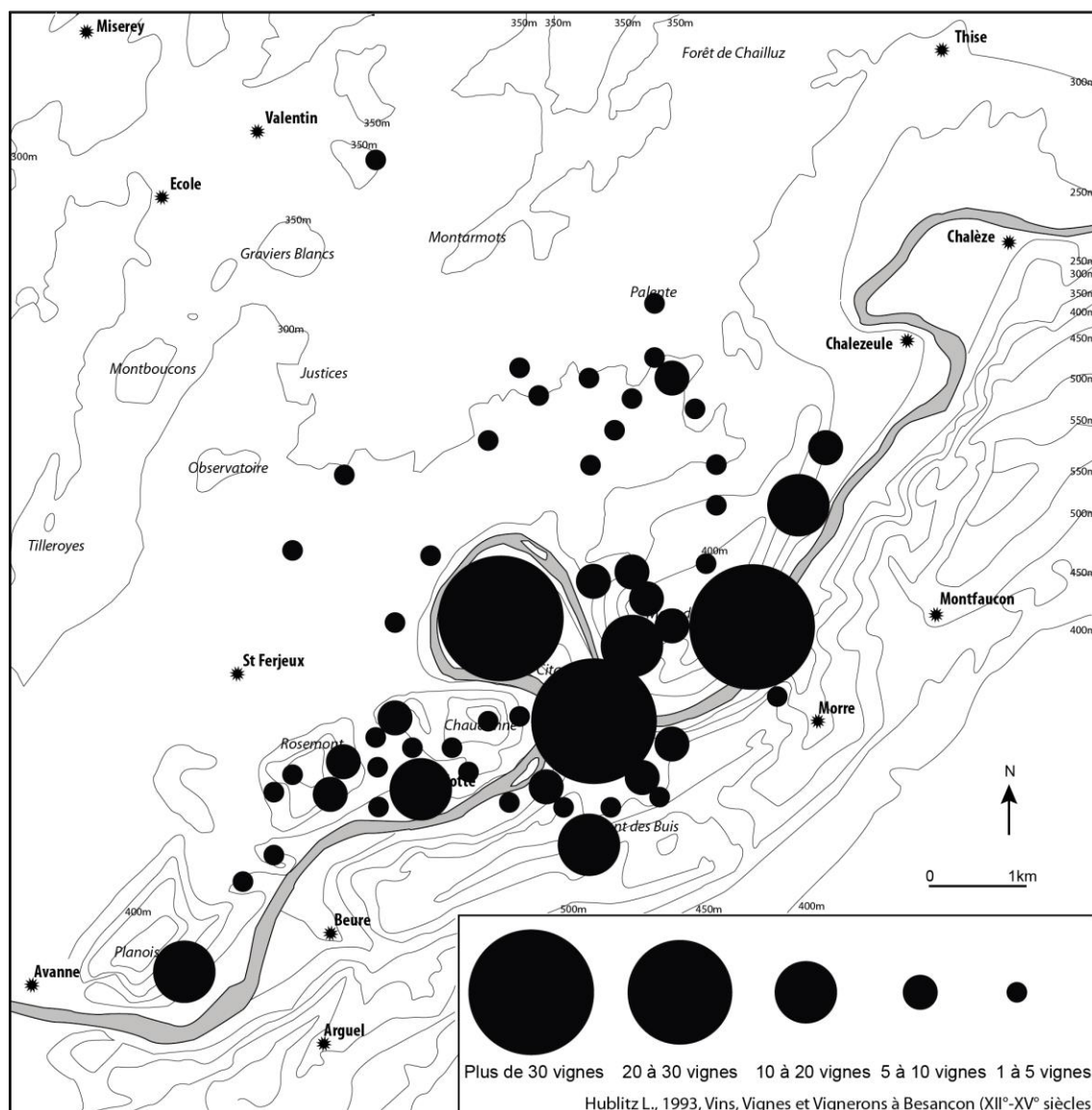


Figure 4. Les vignes de l'archevêque et du chapitre métropolitain à Besançon (XIV^e-XV^e siècles)

XVI^e-XVIII^e siècles : l'extension et la stabilisation

Au XVI^e siècle et dans le premier tiers du XVII^e, la Franche-Comté connaît une longue période de paix dont va profiter la vigne. Celle-ci s'implante dans le Pays de Montbéliard et elle descend des coteaux vers les plaines au point que le Parlement de Franche-Comté s'en inquiète et renouvelle une ancienne interdiction de planter en plaine. Les vignobles s'alignent sur les versants des vallées : celle du Doubs où Besançon est couvert

VESONTIO
SEQUANORVM
GALLIS BESANCON
GERMANIS RYZANTZ

VESONTIONIS
ANTIQVISSIMAE CELEBRISSIMAEQ.
SEQUANORVM VVLIN-CELTICA-GALLIA
BYRGVNDIAE-COMITATVS-NOMINE
CENSENTVR METROPOLIS IMPERIALISQ.
CIVITATIS DELINEATIO
Pul Longitudo Graduum XXXII. Minutorum XXX.
Latitudo vero Graduum XXVII. Minutorum XXXVI.
COLONIAE VBIOR. IO. B. EXCV.

Cette belle période est rompue par la dizaine d'années (1635-1643) que dure ici la guerre de Trente Ans, à laquelle s'ajoute la peste. La population perd peut-être la moitié de ses effectifs et la vigne est profondément touchée. Il faut attendre le retour à la paix et l'annexion de la Franche-Comté par la France en 1678, pour voir le vignoble reprendre lentement sa place antérieure et connaître son Siècle d'Or au XVIII^e siècle.

Pour la première fois, grâce à la carte de Cassini qui date ici des années 1760-1765, on dispose d'un document relativement précis sur la répartition et la surface du vignoble sur le territoire (fig. 6). On ne rencontre la vigne, comme prévu, ni dans les Vosges, ni dans la chaîne du Jura, mais elle ourle essentiellement les vallées : Doubs (1 200 ha environ), Ognon (2 800 ha), Saône (2 200) et ses sous-affluents (2 850 dont 650 à Champlitte), Loue (1 900). La vigne s'aligne également le long de coteaux, vers Vesoul (1 250 ha), Gy (3 400 ha), Jussey (600). Le reste est dispersé sur l'ensemble du territoire, hors montagne. La première estimation relativement sérieuse de sa surface, celle de 1788, donne un total de 20 200 ha dont 7 400 dans le Doubs et 12 800 en Haute-Saône (la Côte-d'Or n'en a alors que 17 700).

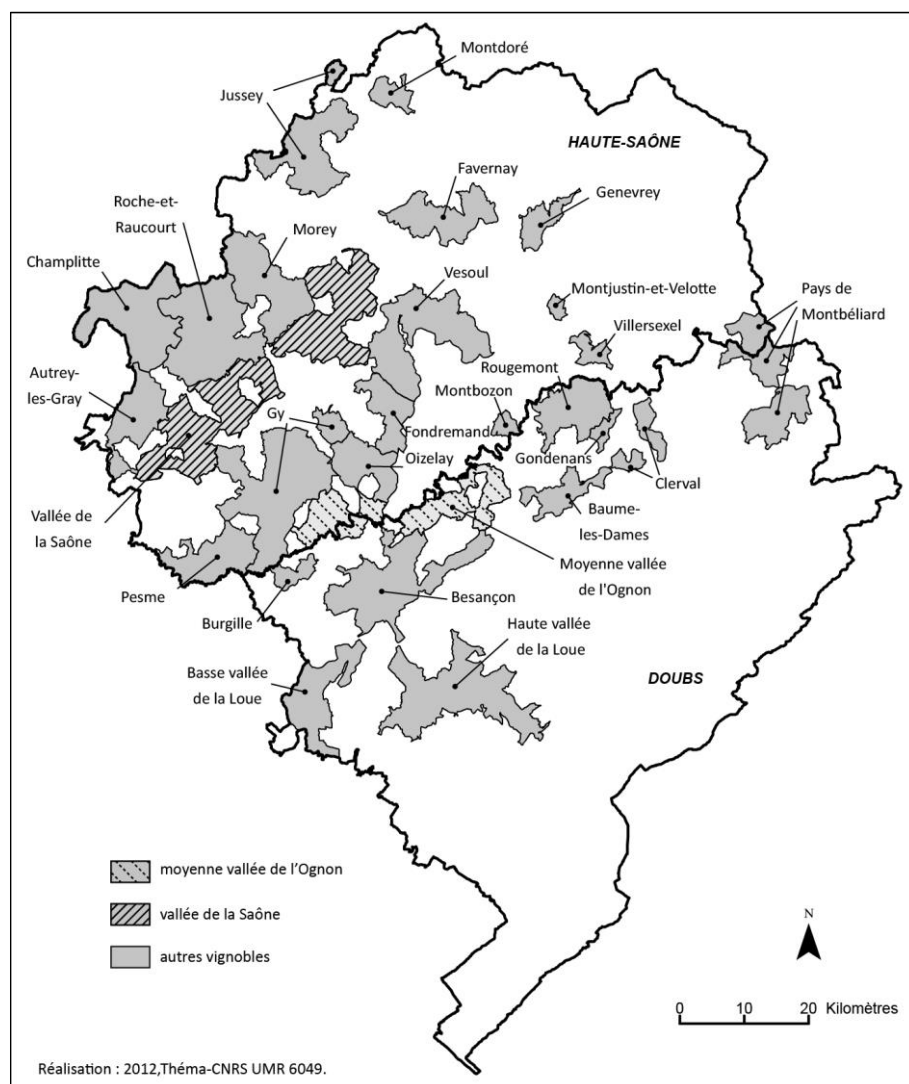


Figure 6. Les principaux vignobles d'après la carte de Cassini (1760-1765)

Le vignoble connaît alors son Siècle d'Or : sa surface atteint presque son maximum et sa qualité son apogée. A Besançon, par exemple, l'essentiel du vignoble appartient encore à ceux que les vignerons appellent les « Messieurs » : gens d'Eglise (37%), nobles, gens de justice, marchands et commerçants (45%) ; les vignerons n'en détenant que 18%. Or ces Messieurs veulent boire du bon vin, en offrir à leurs hôtes et en vendre. Ils disposent d'une main-d'œuvre abondante de journaliers, de tâcherons et de métayers qui eux vivent chichement et boivent de la piquette... Dans les villes (Besançon, Vesoul, Pesmes) et dans les bourgs, notamment où sont intervenus les archevêques (Gy, Champlitte) les vignerons travaillent pour une clientèle locale ou proche. Mais quelques autres régions se sont spécialisées dans la vente d'un vin de qualité qui supporte le transport : situées à proximité de territoires qui ne peuvent cultiver la vigne, elles disposent d'un marché captif : les vallées de la Loue et du Doubs vendent leur vin dans la chaîne du Jura, le nord de la Haute-Saône dans les Vosges.

1790-1880 : la banalisation et la fragilisation

La banalisation

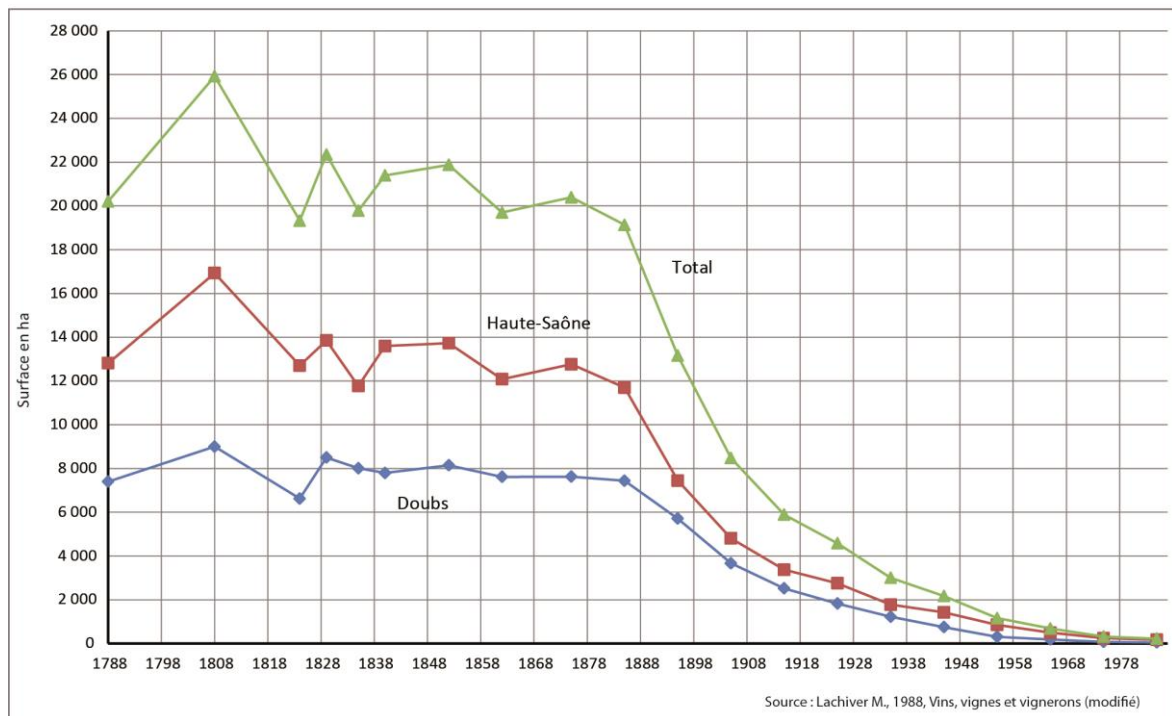


Figure 7. L'évolution des surfaces viticoles (1788-1987)

À la suite de la vente des biens nationaux, la propriété ecclésiastique disparaît et celle de la noblesse se réduit au profit de celle de la bourgeoisie, des classes moyennes urbaines et des paysans. Une fièvre de plantations sévit jusque vers 1810, chacun voulant disposer de sa parcelle de vigne pour « faire son vin », ce qui aboutit à l'extension maximale du vignoble (25 900 ha en 1808) (fig. 7), mais, aussi à une dépréciation de la qualité : ces petits propriétaires préférant, pour leur consommation personnelle, la quantité à la qualité, arrachent les cépages traditionnels de qualité pour les remplacer par des cépages communs, produisant plus mais un vin de médiocre ou de mauvaise qualité.

J. Guyot, qui visite le vignoble dans les années 1860, le confirme : dans la généralité des vignoble, on voit donc les gros plants dominer et remplacer successivement les espèces peu productives qui donnent exclusivement les bons vins [3]. Le vignoble se banalise donc au moment où un nouvel environnement socio-économique se met en place.

La fragilisation

En effet, le réseau routier s'améliore et s'étend à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Des canaux sont creusés : le canal Monsieur (futur canal du Rhône au Rhin) arrive à Besançon en 1829 et la navigation sur la Saône est améliorée. Les lignes de chemin de fer apparaissent puis se développent à partir du milieu du siècle : la voie ferrée Paris-Lyon-

Marseille, ouverte en 1857, arrive la même année à Besançon ; de nombreuses voies locales suivront : le territoire se désenclave. Le marché du vin devient donc national. Les vins du Midi, cultivés en plaine et avec des cépages à haut rendement, arrivent alors par le canal du Rhône au Rhin et par la Saône à des prix inférieurs aux prix locaux.

En outre dans les années 1850, il est fragilisé par les premières attaques de l'oïdium qui obligent à des traitements coûteux en temps et en argent. Il l'est aussi par la raréfaction de la main-d'œuvre et donc par son coût croissant, car l'industrie et les grands travaux (chemins de fer notamment) offrent aux ouvriers agricoles des emplois mieux rémunérés : l'exode agricole débute parfois dès 1840. La propriété bourgeoise commence à se désengager de la vigne, devenue peu rentable, pour investir dans l'élevage, les chemins de fer, l'industrie.

Jusque vers 1880 toutefois, le vignoble court encore sur sa lancée. Sa répartition sur le territoire n'a pas changé (fig. 8) et la diminution de sa superficie (20 400 ha en 1875) s'est surtout réalisée dans la dizaine d'années qui a suivi 1810 : depuis la surface oscille autour de 21 000 ha. Il profite d'un certain maintien des habitudes traditionnelles d'achat puis, à partir des années 1870, de la baisse de production du Midi, touché par le phylloxéra, dont la concurrence devient donc moins vive.

En réalité, on est en train de passer à une autre échelle : le marché du vin comme celui de la main-d'œuvre, de local devient national. Mais la société locale n'en a pas encore vraiment conscience : la période, encore relativement faste, de 1860-1880 entretient l'illusion d'un vignoble encore en bonne santé. En réalité, on a pu le comparer à un malade qui ignorerait son mal [6]. Un événement extérieur va bousculer ce fragile édifice.

1880-1970 : la débâcle

Le phylloxéra

L'arrivée du phylloxéra, souvent accompagné du mildiou, représente un véritable séisme pour ce vignoble dont la bonne santé n'est qu'apparente. Entre 1880 et 1900, près de 60% des surfaces disparaissent : on passe de 20 400 ha à 8 500. Au phylloxéra s'ajoute, au début des années 1900, l'arrivée des vins d'Algérie qui accroissent la concurrence et contribuent à une surproduction et à une baisse des prix qui déclenchent des émeutes dans le Midi. Dans certaines communes on entreprend toutefois une reconstitution, le plus souvent avec des cépages américains « directs », qui fournissent un vin très médiocre à destination d'une consommation familiale, ou parfois avec des cépages traditionnels greffés sur pieds américains. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement de communes appartenant à d'anciens vignobles commerciaux qui veulent retrouver la qualité d'autrefois. Dans la plupart des cas, les vignes sont tout simplement abandonnées. A la veille de la première guerre mondiale, les surfaces sont descendues à 5900 ha ; la friche a gagné les coteaux, le

prix des terres a été divisé par dix, la propriété bourgeoise s'est effondrée et la population s'est très sensiblement restreinte.

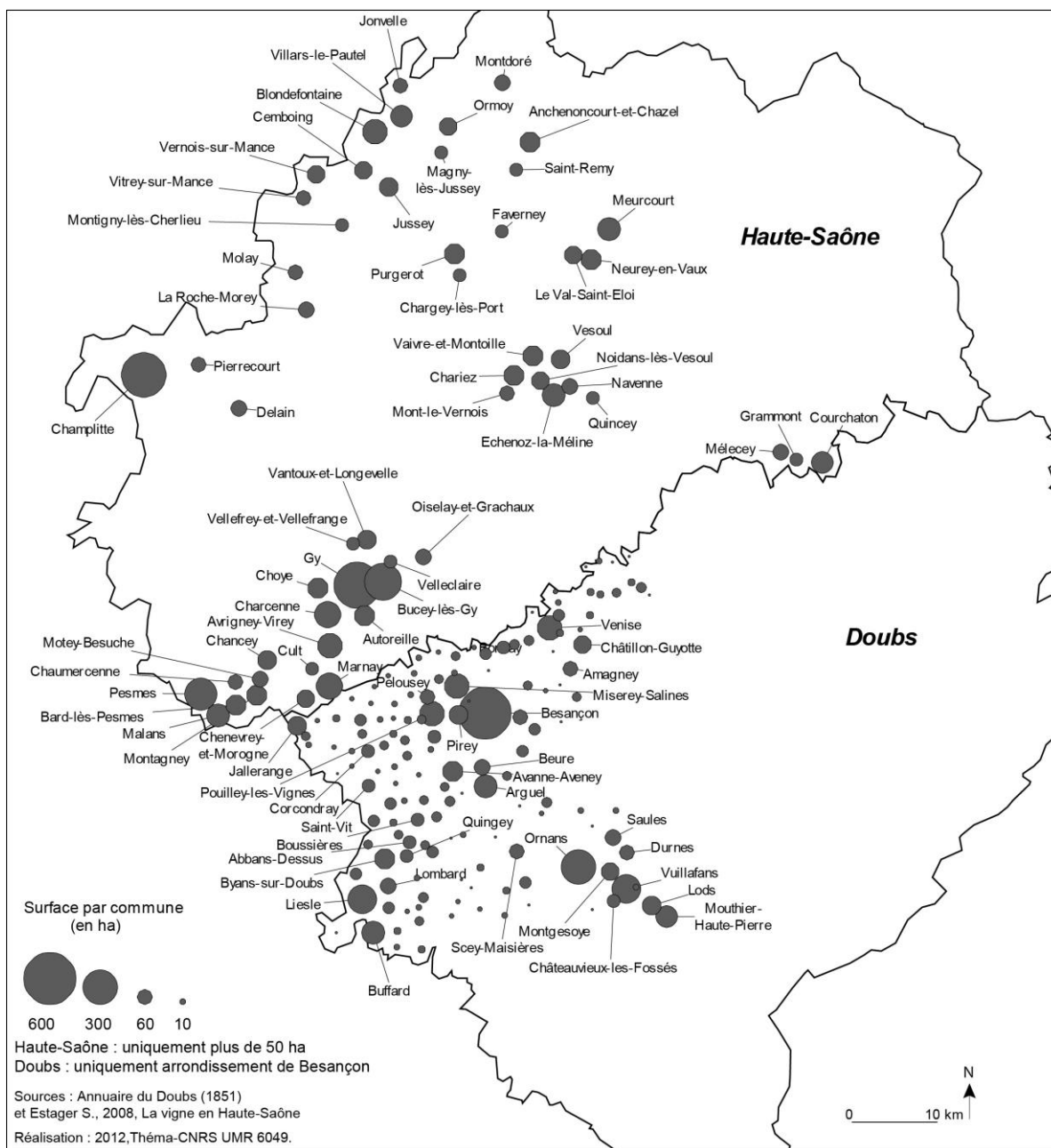


Figure 8. Les surfaces viticoles par commune vers 1840

Les guerres et les crises

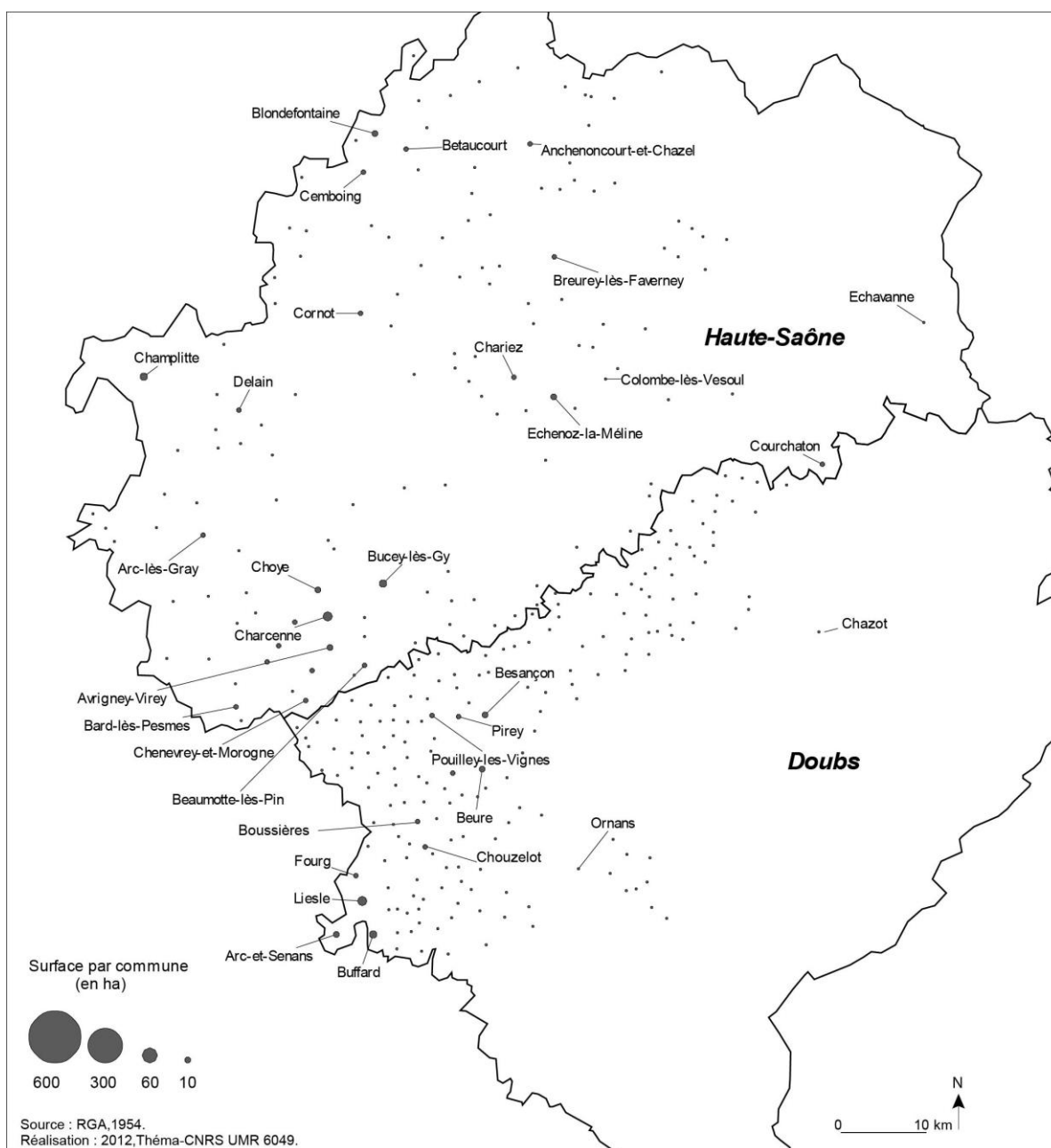


Figure 9. Les surfaces viticoles par commune (1954)

La guerre de 1914-1918 bloque les efforts de reconstitution, éclaircit les rangs des vignerons et rebute ceux qui reviennent en voyant leur terre en médiocre état. Après 1918, la réduction des surfaces se poursuit donc implacablement : entre 1925 et 1935, le vignoble perd 22% de sa surface pour descendre à 3 000 ha à la veille de la seconde guerre mondiale. Le nombre des vignerons chute d'une façon vertigineuse 20 000 en 1918, 3 500 en 1935 ; les derniers professionnels disparaissent, il ne reste que des amateurs qui travaillent un lopin pour leur plaisir et leur propre consommation. La seconde guerre n'améliore pas la situation : en 1954, il ne reste que

700 ha de vigne (fig. 9) et, si on compte encore officiellement 7 000 vignerons, leur nombre ayant remonté pendant la guerre pour assurer la consommation familiale, ils ne travaillent plus en moyenne que dix ares : on a bien affaire à des amateurs. La friche, les buissons, la forêt même a remplacé la vigne (fig. 10).



Figure 10. Vuillafans en 1910 paysage de vigne ; en 2010 paysage de prés et de bois

Tout indique alors que ce vignoble va disparaître avec les derniers vignerons amateurs. La concurrence devenant internationale (vins européens), puis mondiale (vins du Nouveau Monde), on ne voit pas comment pourrait renaître ici des vignobles commerciaux. Dans la deuxième édition de mon livre sur la Haute-Loue (1968), je prévoyais d'ailleurs la disparition du vignoble local par extinction des derniers vignerons amateurs. Or, contre

toute attente, quelques vignerons ou associations se mettent en tête de recréer des vignobles commerciaux.

1970-2014. Une renaissance inattendue

La reconstitution de vignobles

Le mouvement est lancé à Charcenne, en Haute-Saône, par la famille Guillaume, vigneronne depuis le XVIII^e siècle, qui s'était lancée au moment du phylloxéra dans la fabrication de greffons. De ce fait, elle n'avait jamais vraiment abandonné la culture de la vigne, mais elle ne l'avait maintenue qu'avec des hybrides. A partir de 1971, Henri Guillaume commence à remplacer ces derniers par des cépages de qualité, appartenant au vignoble traditionnel (chardonnay, pinot noir, etc.) et à étendre le domaine sur d'anciennes terres à vigne. Celui-ci s'étend actuellement sur une quarantaine d'hectares et produit 250 000 bouteilles de vins blancs (chardonnay, auxerrois, sauvignon, savagnin, aligoté, pinot blanc) et rouges (pinot noir, gamay).

Ce domaine a servi d'exemple à d'autres relanceurs de vignoble. A Champlitte un érudit local, Albert Demard, qui avait reconstitué un petit vignoble folklorique, obtient de la municipalité, en 1974, qu'elle loue, par un bail emphytéotique, 20 ha de terre à une association, le Groupement Viticole Chanois (GVC). Celui-ci émet alors des parts sociales pour financer la plantation qui est réalisée en 1975 et 1976. L'initiative ayant réussi, une dizaine d'hectares supplémentaires sont plantés en 1984 ; le GVC détient aujourd'hui un domaine d'une trentaine d'hectares.

Cette initiative donne l'idée au maire de Vuillafans de faire renaître sur sa commune un nouveau vignoble. En 1983, une association, Ruranim, est constituée qui lance plusieurs souscriptions auxquelles répondront finalement près de 2 000 personnes. Elle obtient l'autorisation de planter 6,5 ha en 1988, elle recrute un vigneron et réalise la plantation en 1990 et 1991 avec des cépages chardonnay, auxerrois et pinot noir. L'association a duré jusqu'ici, ainsi que le vignoble, avec des hauts et des bas météorologiques et collectifs.

Des initiatives privées, très diverses, ont suivi. A Hugier et au Moutherot, ce sont des éleveurs qui ont joint à leur activité agricole un petit domaine viticole de 4 à 6 ha. Parfois la reconstitution peut provenir d'un pur hasard : à Motey-Besuche Antoine Lahaye, dont l'épouse a hérité d'un château entouré autrefois d'un domaine d'une cinquantaine d'hectares de vigne, décide d'en utiliser les vastes caves et de planter un petit vignoble de 5 ha. Aujourd'hui, une dizaine de domaines reconstitués, de 4 à 40 hectares, sont dispersés dans les deux départements.

Le contexte de ces reconstitutions

On peut s'étonner de ces renaissances dans un contexte économique qui ne semble pas particulièrement favorable. Quatre facteurs peuvent pourtant les expliquer.

Le premier tient à l'évolution des représentations que l'on s'est fait de la campagne et du vignoble en particulier. Dans les années 1950-1960, on se représente souvent la campagne comme un territoire isolé, attardé, sale, étroit d'esprit et socialement pesant. Or la campagne voit son image se revaloriser dans les années 1970, sous l'influence des idées de mai 1968 puis des écologistes : on recommande le « retour à la nature », « la vie en harmonie avec la nature », la nécessité pour chacun de retrouver ses « racines territoriales », une « identité locale ». A la suite de ce retournement, la campagne devient un patrimoine naturel, culturel et économique à conserver et à remettre en valeur, à redynamiser et, si possible, par les ruraux eux-mêmes, avec les atouts locaux. Or on constate que, chez la plupart des initiateurs du renouveau viticole, ces idées sont plus ou moins présentes, consciemment ou inconsciemment. On veut faire revivre un patrimoine ancien, une économie traditionnelle, des coutumes locales ; on est soucieux de respecter la nature et notamment le paysage. Trois des entreprises ont d'ailleurs opté pour une viticulture biologique et d'autres l'envisagent.

La seconde raison tient au contexte technique. Le progrès technique facilite désormais le travail de la vigne qui traditionnellement se faisait à la main : par exemple, le tracteur enjambeur permet d'exécuter certains travaux avec moins de fatigue, plus rapidement et au bon moment (sulfatage par exemple). La thermorégulation des cuves permet de mieux maîtriser la fermentation, période toujours délicate de la vinification. Il est donc plus facile qu'autrefois d'obtenir un vin au moins correct, sinon de qualité.

Le troisième facteur tient à un contexte juridique encourageant. En 1968, pour favoriser la production de vins consommables en l'état, sans coupage, l'appellation Vins de Pays est créée au niveau national et en 1982, une appellation Vins de Pays de Franche-Comté est instituée. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si 80% des nouveaux vignobles sont postérieurs à 1982. D'ailleurs, depuis 2011, les Vins de Pays de Franche-Comté bénéficient d'une reconnaissance européenne avec la création d'une IGP-Franche-Comté (Indication Géographique Protégée).

Enfin, grâce la hausse du niveau de vie, du moins jusqu'au début des années 2000, les consommateurs français boivent plus modérément mais s'orientent vers des vins moins ordinaires, qui certes coûtent plus cher mais qui se différencient par leur qualité ou leur originalité ou leur identité particulière. Une clientèle locale se trouve donc prête à payer un peu plus cher des vins qu'elle juge « authentiques », c'est-à-dire issus du terroir local.

Quel avenir ?

Quel avenir pour ces vignobles locaux reconstitués ? Impossible de le dire tant la situation des entreprises apparaît contrastée en fonction de leur ancienneté, de la

qualification du chef d'exploitation, de la taille du domaine et de la nature juridique de l'entreprise (collective ou privée). En restant à un niveau général, on peut affirmer que les exploitations les plus modestes (la plupart travaillent de 2 à 6 ha) ne semblent pas forcément les plus fragiles, car elles trouvent assez facilement à écouler leur petite production sur le marché local. Les cas de double activité, agricole et viticole, semblent présenter un équilibre peut-être moins précaire que d'autres, mais en contrepartie d'un surcroît de travail. Les plus précaires semblent les entreprises pilotées par des associations car y interfèrent les contraintes économiques, sociales et personnelles.

Pour toutes ces entreprises, sauf une, un problème majeur. L'essentiel de la production étant écoulé, directement ou indirectement auprès d'une clientèle d'habitues (80 à 100% parfois), ceux-ci resteront-ils longtemps fidèles à ces vins locaux relativement coûteux (6 à 8 euros), face aux AOC des Côtes-du-Rhône ou même de Bordeaux, parfois moins chers. Ces vignobles réussiront-ils à attirer une clientèle plus jeune ?

Restons optimistes avec J.R. Pitte pour qui le triomphe des vins de terroir « est inéluctable (ceux-ci) se révélant un moyen d'échapper à l'uniformité qui est un des risques de la mondialisation. Lorsque les consommateurs deviennent plus éclairés, ils deviennent plus exigeants et optent pour la qualité, la complexité, les nuances » [5] et j'ajouterai la typicité. Reste aux vignerons du Doubs et de Haute-Saône à rechercher la qualité, la complexité, les nuances et la typicité. Ce qui est plus facile à écrire qu'à faire !

Bibliographie sommaire

1. **Chapuis R., 2013, *Vignobles du Doubs et de Haute-Saône, de la naissance à la renaissance*, Pontarlier, éd. Du Belvédère**
2. **Dion R., 1959, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion**
3. **Guyot J., 1864, *Sur la viticulture du Nord-Est de la France*, Paris, Imprimerie Impériale**
4. **Lachiver M., 1988, *Vins, vignes et vignerons : histoire du vignoble français*, Paris, Fayard**
5. **Pitte J.R., *Le vin à la conquête du monde*, Historiens-Géographes, p. 119-121**
6. **Royer Cl., Cheval F., Lassus F., (dir.), 1988, *Gamay noir et savagnin ou les vignobles de Franche-Comté sous le rapport de l'histoire, de la géographie et de l'ethnologie*, Belfort, France régions**